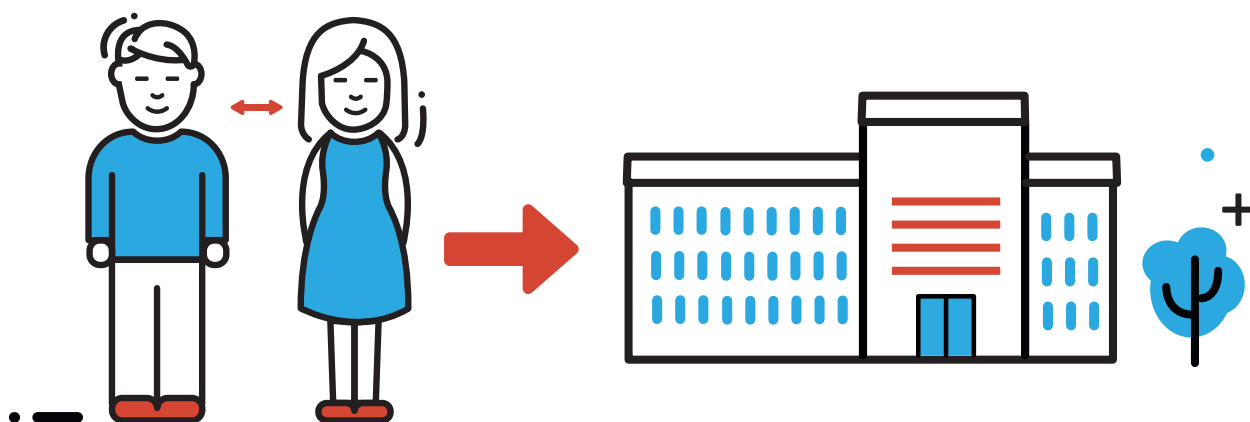


CORONAVIRUS COVID-19 INFORMATIONS POUR PARENTS



REPRISE DES COURS AU LYCÉE

Classes de 7^e à 2^e



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

CORONAVIRUS COVID-19

INFORMATIONS POUR PARENTS

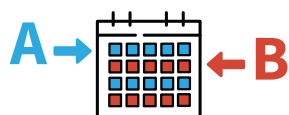
LE 11 MAI 2020, VOTRE ENFANT REPREND LES COURS AU LYCÉE.

L'objectif est de permettre à chaque élève de

- progresser dans ses apprentissages,
- terminer avec succès l'année scolaire,
- se préparer efficacement à l'année suivante.

La priorité est de protéger la santé de tous.

LA REPRISE SE FAIT SELON 10 RÈGLES :



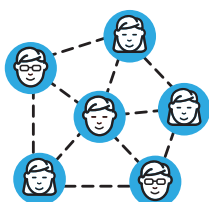
L'alternance :

Votre enfant va au lycée une semaine sur deux.



50% moins d'élèves :

Chaque classe est divisée en groupe A et groupe B. Quand le groupe A est au lycée, le groupe B est à la maison.



Les cours au lycée :

Au lycée, votre enfant revoit ce qu'il a étudié durant l'enseignement à distance et apprend de nouveaux contenus.



La répétition à la maison :

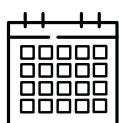
La semaine à la maison, il révise ce qu'il a appris la semaine au lycée. Les enseignants lui donnent des instructions précises.



L'essentiel :

Les cours se concentrent sur ce qu'il est indispensable de savoir pour l'année scolaire suivante.

2^e et 3^e trimestres =
1 SEMESTRE



Un semestre :

Les 2^e et 3^e trimestres deviennent un seul semestre, du 6 janvier au 14 juillet.



Des devoirs en classe dans les disciplines principales :

En langues, en mathématiques et dans les disciplines de spécialisation des différentes sections, votre enfant fait des devoirs en classe.

Pas de devoirs en classe dans les autres disciplines :

Durant l'enseignement à distance, votre enfant a réalisé des projets ou des dossiers dans ces disciplines. Ils sont finalisés en classe et évalués par une note chiffrée. Aucun devoir en classe n'a lieu.



Un calcul à l'avantage des élèves :

Si votre enfant a au moins deux notes dans une discipline, la plus faible n'est pas prise en compte dans le calcul de la moyenne. Il a bien travaillé durant l'enseignement à distance? Les enseignants peuvent ajouter 1 à 4 points à la moyenne du semestre janvier-juillet 2020.

Exemple : calcul de la moyenne en mathématiques

Devoirs en classe	N° 1	N° 2	N° 3
Note	42	28	50
Moyenne	92 : 2 = 46		



Les vacances maintenues :

Les dates du congé de la Pentecôte (30 mai - 7 juin) et des vacances d'été (16 juillet - 14 septembre) ne changent pas.

CORONAVIRUS COVID-19

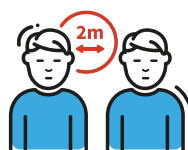
INFORMATIONS POUR PARENTS

Pour assurer la meilleure protection possible des élèves et des enseignants,
9 MESURES BARRIÈRES S'IMPOSENT À TOUS :



Les élèves restent toujours dans le **même groupe**, A ou B.

Dans les salles de classe, chacun respecte la **distance interpersonnelle de 2 mètres**.



Durant les **trajets** scolaires et les **déplacements** dans le lycée, le port d'un **masque**, bandana (buff) ou foulard recouvrant la bouche et le nez est **obligatoire**.

Dans la salle de classe, se couvrir la bouche et le nez est **facultatif**.



Les pauses et les récréations sont **décalées**.

Le **lavage** régulier des mains est rappelé et encouragé.



Dans chaque salle de classe et à l'entrée des écoles, du **désinfectant** est disponible.

Les cours d'**éducation physique** et de **natation** sont **annulés** jusqu'à la fin de l'année scolaire.



Les **élèves vulnérables** peuvent continuer à suivre l'enseignement à distance, sur présentation d'un **certificat médical**.